

URSSAF CENTRE - VAL DE LOIRE
TSA 70300
21037 DIJON CEDEX 9

A OLIVET, le 05/01/2025

Nous contacter

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3698

Références

N°TI 247000001760919041

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

TEUF5VRI14XFUV4

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

MR BATARD PHILIPPE ANDRE
2 C R DU SAULE BOILEAU
28630 GELLAINVILLE

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité de travailleur indépendant non employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Julien FLOC'H



CODE DE SÉCURITÉ

TEUF5VRI14XFUV4

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

MR BATARD PHILIPPE ANDRE
2 C R DU SAULE BOILEAU
28630 GELLAINVILLE

En votre qualité de travailleur indépendant non employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations et contributions de Sécurité sociale vous est délivrée :

- au titre du mois de décembre 2024,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

2 C R DU SAULE BOILEAU

28630 GELLAINVILLE

8076719S01

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale (maladie-maternité, retraite, invalidité-décès, allocations familiales) et de contributions sociales (CSG/CRDS) et, le cas échéant, de la contribution à la formation professionnelle - CFP) au 31/12/2024.

Fait à : OLIVET
le : 05/01/2025

Le Directeur, Julien FLOC'H



La présente attestation ne porte pas sur les obligations de déclaration et de paiement des cotisations sociales retraites et invalidité-décès Cipav antérieures au 1er janvier 2023. Pour l'obtention d'une attestation relative à ces cotisations sociales, il convient de se rapprocher du département du recouvrement de l'antériorité Cipav de l'Urssaf Ile de France, à l'adresse suivante : TSA 70210 - 75802 PARIS CEDEX 08, ou au 0806 804 226.